

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 20 mai 2014

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : CAPOT Catherine.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Organisation du bureau électoral du 25 mai

Monsieur le Maire rappelle les directives concernant les prochaines élections européennes et organise le bureau de vote ainsi :

Président : Christian CHAVAROCHE – Suppléant : Jérôme MALEVILLE

Secrétaire : Pascale BELONIE – Suppléante : Jane PHILPOTT

Premier assesseur : Patrick ROUTHIEAU – Suppléant : Guy Noël

Deuxième assesseur : Marie BOS – Suppléant : Laurent LAVAL

Cession d'une parcelle communale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'aménagement du carrefour entre la RD 704 et la RD 47 (ancienne gare de Payrignac) validé par le précédent conseil. Dans le cadre de cet aménagement, le Conseil Général demande la régularisation d'une parcelle, C 981, qui appartient toujours à la commune alors que la RD 704 y est implantée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de la cession à titre gratuit au Conseil Général de la parcelle C 981, et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures se rapportant à cette affaire.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux demandes de subvention pour financer des voyages scolaires émanant de l'Etablissement Catholique d'Enseignement Sainte-Croix Saint-Joseph de Sarlat concernant deux enfants domiciliés à Payrignac. Le même établissement a également adressé une lettre à Monsieur le Maire lui demandant une participation forfaitaire de la commune au fonctionnement de l'établissement d'un montant de 750 euros.

Monsieur le Maire met au vote l'attribution des subventions et de la participation. Après étude approfondie des demandes, le vote donne les résultats suivants :

Attribution des subventions : pour 0, abstention 3, contre 11.

Attribution de la participation forfaitaire : pour 0, abstention 0, contre 14.

Examen des devis de la garderie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation d'installer des toilettes dans la nouvelle garderie de l'école. Trois devis ont été demandés :

Quercy Périgord Services : 780,83 € HT, soit 877 € TTC.

Lhottelier Fabrice : 830 € HT, soit 996 € TTC.

SARL CLER Philippe : 1460,96 € HT, soit 1753,15 € TTC (installation d'un sanibroyeur)

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide le devis de Quercy Périgord Services pour un montant de 877 euros TTC.

Rapport annuel du SYMICTOM, présenté par Anne-Marie CAUMONT.

Le syndicat des ordures ménagères, qui a élu le 15 mai son nouveau président, a présenté son bilan et annoncé ses objectifs pour l'année à suivre. Le syndicat présente un très bon bilan financier. Les nouvelles contraintes de réorganisation territoriale vont forcément impacter le syndicat, et il faudra aux nouveaux élus être à la fois rigoureux et ouverts dans la négociation. Plusieurs élus ayant mis en avant le problème de remplissage aléatoire des bacs sur les différents territoires (notamment en saison), le syndicat propose d'adapter le nombre de tournées à ce remplissage, voire d'augmenter le nombre de bennes, surtout de tri.

Le syndicat nous demande d'être plus économes, par exemple en compactant mieux nos recyclables. Nous devons communiquer plus efficacement, par le biais de notre « Petit Journal », mais aussi de plaquettes, dont nous devons proposer des exemplaires en anglais. En cas de dysfonctionnement, ne pas hésiter à appeler le SYMICTOM (ordures ménagères et tri sélectif) ou le SYDED (verre).

Désignation des délégués communaux au Syndicat Mixte de la Bouriane de Payrac et du Causse

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L.5211-8 du Code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux comités. Il convient en conséquence de désigner les délégués du conseil Municipal appelés à représenter la commune au Syndicat Mixte de la Bouriane de Payrac et du Causse qui, conformément aux statuts de ce syndicat, sont au nombre de deux titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de désigner en tant que délégués au Syndicat Mixte de la Bouriane de Payrac et du Causse

Délégués titulaires :

Monsieur Christian CHAVAROCHE

Monsieur Patrick ROUTHIEAU

Mise à disposition de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réservation de la salle socioculturelle pour le vendredi 30 mai faite par l'APE de Gourdon pour organiser un loto afin de récolter des fonds pour l'émission Tous Ensemble, chantier actuellement ouvert à Frayssinet-le-Gourdonnais en faveur d'un membre du bureau de l'APE de Gourdon qui a été très actif lors du chantier en 2013 sur la commune de Payrignac. La Conceptor, société de production de l'émission Tous Ensemble, a également réservé la salle socioculturelle pour une soirée dansante le mercredi 28 mai toujours dans le même but.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider le contrat de réservation pour le vendredi 30 mai et décide de la mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle le mercredi 28 mai pour la soirée dansante.

Mise en place des commissions communales

La commission « école et gestion du temps périscolaire » s'est réunie ce jour-même. M. Christian CHAVAROCHE, Mme Anne-Marie CAUMONT et M. Alain GRIFFE, accompagnés de Mme Valérie CHIOTTI, ont rencontré les maîtresses de l'école.

L'emploi du temps voté en conseil d'école et applicable dès la rentrée est maintenu.

La commission se laisse désormais un temps de réflexion pour proposer différentes activités, dans le cadre de cette réforme des rythmes scolaires prévue par le ministre de l'éducation nationale.

Réhabilitation du gîte « N°2 » au Moulinou

Proposition d'un bail commercial à M. Carl SOENEN qui souhaite louer les deux gîtes contigus pour y exercer sa profession.

Le loyer actuel du 1er gîte est de 120€. Il n'a jamais été révisé.

Le conseil propose un loyer de 180€ pour le deuxième, avec remise en état aux frais de la mairie, soit un loyer total de 300€.

Désignation de conseillers référents par secteur, proposition et présentation de M. Patrick ROUTHIEAU.

Il s'agit d'un découpage de la commune par regroupement de hameaux, en fonction du nombre de conseillers municipaux y résidant.

Ce travail est très important puisqu'il constitue la première étape du plan communal de sauvegarde.

M. ROUTHIEAU propose de revoir le découpage, qui ne convient pas à tout le monde.

Recensement

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain recensement des habitants de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Pour cela, il convient de nommer un coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Monsieur Patrick ROUTHIEAU est nommé coordonnateur communal.

Cantine

Monsieur Patrice PEULET aborde le problème de gestion de la cantine, économat et élaboration des menus. L'ensemble du conseil charge Monsieur le Maire, les adjoints et les membres de la commission d'envisager plusieurs solutions afin de remédier dès la rentrée à ce sujet récurrent.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.